

Le député de York-Sud—Weston vient de qualifier le réseau postsecondaire canadien d'un des meilleurs au monde. Il a déclaré qu'il est possible de fréquenter un établissement postsecondaire n'importe où au Canada. Il est vrai que nous avons l'accessibilité universelle à un système universitaire de seconde classe dont le niveau baissera encore à la suite de l'intervention du gouvernement, comme il avait déjà baissé en raison de l'échec de la politique de l'ancien gouvernement libéral. Une politique sur la jeunesse doit être axée sur l'accessibilité et la qualité du système postsecondaire. On ne commence pas à l'élaborer en restreignant l'engagement fédéral envers un système si important pour notre avenir.

Au cours des audiences du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-96, on aurait pu croire quelqu'un aurait appuyé le projet de réduire la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire et à la santé parce que cela permettrait de dégager des ressources qui profiteraient aux jeunes et qui soutiendraient nos efforts en vue d'améliorer la situation économique future de notre pays. Toutefois, la lecture des délibérations de ce comité nous apprend exactement le contraire. Par exemple, le représentant de la Fédération canadienne des enseignants a déclaré ceci:

Le bon financement des établissements postsecondaires est absolument essentiel au développement social, économique et culturel du Canada.

Réduire l'engagement national à l'égard du financement de l'éducation postsecondaire, c'est priver les générations futures dont les études souffriront par conséquent... cela compromet les possibilités de survie et de prospérité du Canada sur les marchés mondiaux où la concurrence s'intensifie toujours.

Par ailleurs, le Syndicat canadien de la Fonction publique s'est-il empressé de dire que les restrictions apportées au financement des programmes établis profiteront à notre jeunesse et à l'avenir économique du Canada? Voici ce que son représentant a déclaré:

C'est tous les jours que nos membres sont victimes des cruels effets de réductions et du sous-financement... Ils sont insuffisamment payés et doivent travailler de longues heures. Ils n'ont pas l'occasion de se distinguer dans leur travail à cause du sous-financement.

L'Association des universités et collèges du Canada a présenté un mémoire au comité. Elle y fait la déclaration suivante:

Nous nous opposons à ce projet de loi parce qu'il peut faire réduire encore davantage l'assiette financière des universités. Nous croyons que cette situation serait néfaste aux intérêts du Canada.

L'Association poursuit en faisant l'affirmation suivante:

Le projet de loi C-96 est dangereux.

Il l'est en effet. Le gouvernement a-t-il reçu l'appui de l'Association des collèges communautaires du Canada? Non. D'après les collèges, le projet de loi ne compromettrait l'avenir des jeunes.

L'Association canadienne des professeurs d'université regroupe des membres qui ont la capacité voulue pour analyser et tirer des conclusions raisonnables sur le bien-fondé de ce projet de loi. Elle serait sûrement censée percevoir tout le mérite du projet de loi C-96 qui motive le gouvernement à le déposer devant la Chambre. Que dit-elle? «Des compressions n'ont pas été imposées ces dix dernières années parce que les décideurs fédéraux ou provinciaux étaient préoccupés par la qualité de l'enseignement, mais parce que les dirigeants ont

Accords fiscaux—Loi

décidé d'accroître l'achat d'actions dans des compagnies pétrolières, de cautionner des banques inefficaces, de construire des aéroports sous-utilisés et de remettre à neuf les bureaux de ministres». Aussi est-il ironique, monsieur le Président, d'attirer l'attention sur l'incroyable engagement du gouvernement précédent et sur son efficacité par rapport à celle du gouvernement actuel!

● (1210)

Et puis, d'après la Fédération canadienne des étudiants:

Limiter la croissance des paiements de transfert aux provinces au titre des programmes établis comme le prévoit le projet de loi C-96 aggravera les problèmes de sous-financement auxquels font manifestement face les établissements postsecondaires de tout le pays.

Mais s'ils éprouvaient le moindre doute à propos de la stupidité de cette mesure législative et du danger qu'elle présente, de son incompatibilité avec les déclarations du gouvernement, de la façon dont elle menace non seulement l'avenir de nos jeunes, mais aussi de notre économie, ils n'ont qu'à se reporter à la déclaration inhabituelle qu'a faite un juge de la Cour suprême qui a fait une entorse à l'usage parce que la question était trop importante. En effet, voici ce qu'a dit le juge Dickson:

Permettez-moi de prier les gouvernements, provinciaux et fédéral, de ne pas supprimer les fonds qu'ils allouent aux universités. Le Canada doit posséder de bonnes universités et des enseignants remarquables ainsi que des établissements de recherche d'ordre international. Un financement de second ordre ne produira inévitablement que des enseignants de second ordre, des étudiants de second ordre et, en fin de compte, une nation de second ordre.

Deux gouvernements successifs ont fait en sorte que le système d'enseignement postsecondaire devienne de second ordre, et il est temps de changer la situation dans l'intérêt de l'avenir de notre nation, non seulement dans l'intérêt de nos ressources humaines mais aussi de nos jeunes.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de mon honorable collègue. Comme je l'ai dit plus tôt, ce caucus, le caucus libéral, est également profondément inquiet des conséquences du projet de loi C-96.

Je remarque que le député a également cité le juge Dickson, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui, au cours des années, avait exprimé de vives inquiétudes relativement à l'importance du financement des établissements postsecondaires canadiens. Le député a également répété certaines de mes déclarations d'après lesquelles les soins de santé et l'enseignement postsecondaire étaient les meilleurs au monde. Je suis sûr qu'il ne me contredira pas si je déclare que nous sommes dotés du meilleur système d'enseignement postsecondaire qui soit, mais qu'il se trouve menacé par les mesures que prennent divers paliers de gouvernement, et que le projet de loi C-96 présente un danger. Toutefois, à l'heure actuelle et malgré le grave manque de fonds, nous disposons encore d'un système d'enseignement dont nous pouvons être fiers. Il nous faut conserver ce statu quo. Je n'irai pas jusqu'à dire que notre éducation postsecondaire est déjà de seconde classe, mais, considérant le projet de loi C-96 et d'autres mesures du gouvernement conservateur, il semble inévitable qu'elle le devienne bientôt.